



**FONDS DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE  
(FDSS)**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT  
SUR LE RAPPORT FINANCIER  
DU « PROJET PILOTE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME  
FONCTIONNEL DE GESTION DE L'INFORMATION MEDICAMENTEUSE  
ET LOGISTIQUE EN RDC »  
CONVENTION DE SUBVENTION N° 13INI204  
(Projet Initiative 5% Sida, Tuberculose, Paludisme)**

**POUR LA PERIODE DU 03 FEVRIER 2014 AU 03 FEVRIER 2016  
(Exprimé en Euros)**

Le 28 juillet 2016



Dr Jack KOKOLOMAMI  
Directeur  
**Fonds de Développement des services de santé**  
**« FDSS »**  
1, croisement boulevard triomphal et avenue libération  
Kinshasa / Kasa-vubu  
République Démocratique du Congo

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT**  
**SUR LE RAPPORT FINANCIER**  
**« PROJET PILOTE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME**  
**FONCTIONNEL DE GESTION DE L'INFORMATION**  
**MEDICAMENTEUSE ET LOGISTIQUE EN RDC »**  
**CONVENTION DE SUBVENTION N°13INI204**  
**(Projet Initiative 5% Sida, Tuberculose, Paludisme)**

**POUR LA PERIODE DU 03 FEVRIER 2014 AU 03 FEVRIER 2016**  
**(Exprimé en Euros)**

Nous avons procédé à l'audit du rapport financier du « Projet pilote de mise en place d'un système fonctionnel de gestion de l'information médicamenteuse et logistique en RDC » financé par l'Expertise France Internationale (FEI) suivant la Convention de subvention N°13INI204 (Projet Initiative 5% Sida, Tuberculose, Paludisme) pour la période allant du 03 février 2014 au 03 février 2016.

**1. Responsabilité de la Direction pour le rapport financier**

La Direction du Projet est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ce rapport financier, conformément aux directives du bailleur de fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère du rapport financier ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité de l'Auditeur indépendant**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier, sur la base de notre audit réalisé selon les normes internationales d'audit édictées par l'IFAC. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

---

*PricewaterhouseCoopers RDC SAS, Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I,  
République Démocratique du Congo*  
T: (243) 99 930 99 00 / 01 - (243) 99 839 62 71 - (243) 81 037 26 45, [www.pwc.com](http://www.pwc.com)

Société par Actions Simplifiée au capital variable de CDF 18.600.000 - RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-4773 - N° Id. Nat. 01-832-N88290C - N° Impôt A0700522B.  
Bureau à Lubumbashi : Immeuble BCDC, 1er étage, B.P. 7224, Lubumbashi, T : (243) 99 930 99 02



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

**3. Fondement de l'opinion avec réserve**

Les dépenses indiquées dans le rapport financier s'élèvent à Euro 814.023. Elles comprennent un montant inéligible d'Euro 6.071 et n'intègrent pas un écart de conversion Euro/Usd de l'ordre d'Euro 9.044. De ce fait, le total de dépenses engagées au titre de ce Projet devrait s'élever à Euro 816.996.

**4. Opinion**

A notre avis, à l'exception de l'incidence de problèmes décrits dans le paragraphe « fondement de l'opinion avec réserve », le rapport financier présente fidèlement, dans tous ses aspects significatifs, les dépenses qui s'élèvent à Euro 814.023 et une trésorerie déficitaire (préfinancement) qui s'élève à Euro 78.483 au 03 février 2016, conformément aux directives et aux règles de comptabilité de la convention signée avec le bailleur de fonds.

**5. Observation**

Nous voulons attirer l'attention sur le fait que le montant de préfinancements dus au FDSS s'élève à l'équivalent d'Euro 81.726 comprenant des décaissements d'espèces pour Euro 56.902 et des frais administratifs pour Euro 24.824. Cette situation est détaillée dans l'annexe 1 et 2 du présent rapport.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'PricewaterhouseCoopers'.

Le 28 juillet 2016

**FONDS DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE  
« FDSS »**

**RAPPORT FINANCIER  
«PROJET PILOTE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME FONCTIONNEL  
DE GESTION DE L'INFORMATION MEDICAMENTEUSE ET LOGISTIQUE EN RDC »  
CONVENTION DE SUBVENTION N°13INI204  
(Projet Initiative 5% Sida, Tuberculose, Paludisme)**

**PERIODE DU 03 Février 2014 AU 03 Février 2016**  
**(Exprimé en Euros)**

<b>Description</b>	<b>Notes</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Solde</b>	<b>% Exécution</b>
<b><u>Ressources</u></b>					
Fonds reçus	(3)	817 266	735 540	81 726	90
<b>Total Ressources</b>		<b>817 266</b>	<b>735 540</b>	<b>81 726</b>	90
<b><u>Dépenses</u></b>					
Ressources humaines (salaires) & frais de coordination	(4)	210 171	209 196	975	99
<u>Activité 1</u> : Organiser l'atelier non-résidentiel de SNIS_MED et SGIL au niveau national		1 765	1 765	-	100
<u>Activité 2</u> : Organiser l'atelier non-résidentiel de SNIS_MED et SGIL dans les 4 provinces ciblées pour vulgariser les stratégies orientations prises au cours de l'atelier national et leurs modalités d'application	(5)	14 020	13 080	940	93
<u>Activité 3</u> : Appuyer le fonctionnement des 4 Groupes de travail provinciaux SNIS_MED et SGIL	(6)	12 660	12 660	-	100
<u>Activités 4</u> : Appuyer les activités de suivi du PNAME dans le cadre de SNIS_MED	(7)	89 930	89 928	2	100
<u>Activité 5</u> : Organiser un atelier d'harmonisation et validation des outils de collecte et de rapportage SNIS MED et du SIGL		1 132	1 132	-	100
<u>Activité 6</u> : Reproduire l'outil de collecte et de rapportage SNIS-MED	(8)	17 526	17 526	-	100
<u>Activité 7</u> : Développer l'application SIGL dans le logiciel DIHS 2 par l'assistance technique nationale et assurer l'accompagnement du logiciel dans les zones de santé	(9)	43 638	43 632	6	100
<u>Activité 8</u> : Assistance technique internationale perlée (14jours par année) pour la résolution des problèmes opérationnels dans la gestion de l'application SIGL du logiciel DIHS 2 et évaluation qualité	(10)	49 417	49 639	(222)	100
<u>Activité 9</u> : Former les formateurs provinciaux sur logiciel DIHS 2 et son application SIGL développée	(11)	21 348	23 854	(2 506)	112
<u>Activité 10</u> : Former les 160 cadres des Zones de santé sur le logiciel DIHS 2 et son application SIGL	(12)	68 062	68 062	-	100
<u>Activité 11</u> : Encadrer et suivre les acteurs provinciaux et cadres de zone de santé dans la mise en œuvre du système	(13)	173 119	172 747	372	100
<u>Activité 12</u> : Doter les 40 zones de santé et les commissions provinciales en outils informatique	(14)	37 267	37 334	(67)	100
Frais bancaires		16 345	13 740	2 605	84
Imprévus	(15)	10 987	10 046	941	91
Frais administratifs	(16)	49 880	49 682	198	100
<b>Total de Dépenses</b>		<b>817 266</b>	<b>814 023</b>	<b>3 243</b>	100
<b>Solde de trésorerie (préfinancement)</b>	(17)	<b>=====</b>	<b>(78 483)</b>	<b>78 483</b>	

Les notes 1 à 17 font partie intégrante du présent rapport financier.

**FONDS DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE  
« FDSS »**

**RAPPORT FINANCIER  
«PROJET PILOTE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME FONCTIONNEL  
DE GESTION DE L'INFORMATION MEDICAMENTEUSE ET LOGISTIQUE EN RDC »  
CONVENTION DE SUBVENTION N°13INI204  
(Projet Initiative 5% Sida, Tuberculose, Paludisme)**

**PERIODE DU 03 Février 2014 AU 03 Février 2016**

**NOTES EXPLICATIVES**

**1. DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET**

**1.1. Contexte du Projet**

L'initiative 5% Sida, Tuberculose, Paludisme, contribution indirecte de la France au Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (FM), pilotée par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et mise en œuvre par FEI, vise à répondre aux besoins des pays francophones en expertise technique pour les appuyer dans la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la mesure de l'impact des subventions allouées par le Fonds mondial.

En République Démocratique du Congo, les données fiables sur l'utilisation des produits de santé constituent le maillon faible du système national d'information sanitaire. L'enquête menée sur la cartographie des approvisionnements en RDC en 2009 a montré l'existence de 99 circuits d'approvisionnement en MEG (Médicament Essentiel Générique) et autres produits de santé. Ceci rend difficile la collecte des données depuis la source d'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final en passant par les différents réseaux nationaux de distribution.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014 une convention de subvention entre l'Expertise France Internationale (FEI) et le Fonds de Développement des services de santé (FDSS) a été conclue. Le FEI met à la disposition du FDSS une subvention d'un montant maximum de Euros 817 266.

**1.2. Objectifs du Projet**

La finalité du projet est de contribuer au renforcement du système national d'informations sanitaires y compris le système d'information en gestion logistique notamment en rapport avec la gestion des médicaments et des intrants (SNIS\_MED en sigle).

**1.3. Contenu du Projet (ses activités et performance réalisée)**

Le Projet consiste en une subvention au FDSS qui s'articule selon les douze activités ci-après :

**Activité 1 : «Organiser l'atelier non-résidentiel de SNIS-MED et SGIL au niveau national »**

Cet atelier réunira toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion médicamenteuse et logistique au niveau national. Parmi les participants, on comptera le secrétariat général, la 3<sup>ème</sup> Direction (DPM), le PNAM, la 5<sup>ème</sup> Direction (Division SNIS), la 13<sup>ème</sup> Direction, la FEDECAM, les Récipiendaires principaux et sous-récipiendaires du Fonds Mondial, les programmes spécialisés (PNLS, PNT, PNLP), l'OMS, la CTB, le FNUAP et les autres partenaires impliqués dans la gestion médicamenteuse et logistique.

Activité 2 : « Organiser l'atelier non-résidentiel de SNIS-MED et SGIL dans les 4 provinces ciblées pour vulgariser les stratégies orientations prises au cours de l'atelier national et leurs modalités d'application »

Les ateliers provinciaux permettront de vulgariser les stratégies et orientations prises au cours de l'atelier national et les modalités de leurs mises en application. Prendrons part à cet atelier au niveau de chaque province, le personnel chargé de la gestion médicamenteuse et logistique au niveau de la division provinciale de la santé, les représentants provinciaux des partenaires impliqués dans la gestion médicamenteuses, les coordinations provinciales des programmes spécialisés du ministère de la santé (PNLS, PNLN, PNT), les CDR, les sous-réceptaires du FM en province et les autres partenaires. Dans chaque province, les décisions de l'atelier seront coulées sous forme de Directives, signées par le Ministre Provincial de la Santé et mis à la disposition des zones de santé avec copie aux différents partenaires techniques et financiers. L'évaluation de l'application de ces Directives se fera au niveau des réunions des groupes de travail médicament de la province.

Activité 3 : « Appuyer le fonctionnement des 4 Groupes de travail provinciaux SNIS-MED et SGIL »

Les commissions provinciales SNIS-MED et SIGL auront comme tâches de :

- Compiler, analyser et valider les données des informations de gestion médicamenteuse et logistique venant des zones de santé ;
- Donner la retro information aux zones de santé sur les rapports reçus ;
- Les données transmises par la zone de santé sont validées mensuellement au cours des réunions de monitoring de la zone de santé réunissant les infirmiers titulaires des centres de santé et les gestionnaires de l'Hôpital général de référence ;
- Déterminer les besoins en médicaments (quantification trimestrielle selon les besoins réels des Zones de Santé, ZS) et autres intrants médicaux pour la province ;
- Apporter un accompagnement technique au personnel des zones de santé commis à la gestion logistique et médicamenteuse ;
- Transmettre les données et les rapports au niveau national.

Activité 4 : « Appuyer les activités de suivi du PNAME dans le cadre de SNIS-MED »

Les activités de suivi du PNAME dans le cadre de SNIS\_MED consisteront à :

- Organiser les réunions de sous-commissions médicamenteuse ces réunions permettront non seulement de donner les orientations au projet mais aussi d'assurer la coordination et le suivi du projet. Les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine d'approvisionnement et gestion des médicaments sont membres de cette commission ;
- Organiser les revues annuelles. Il s'agit de la contribution du projet à la revue organisée par la division SNIS qui s'élève à 45 mille Euros. Notre contribution consistera à la prise en charge de transport et le per diem des participants du ministère venant des provinces couvertes par le projet ;
- Appuyer des réunions d'échanges d'expérience (une équipe de trois personnes composée de FDSS, PNAME et DS devront se rendre en Tanzanie qui est déjà suffisamment avancé dans l'utilisation du logiciel DIHS 2 volet médicament. Il s'agit d'un voyage d'une semaine) ;
- Effectuer des descentes de supervision dans les provinces ;
- Appuyer le fonctionnement du PNAME (Fournitures de bureau, connexion internet, carburant, entretien des véhicules et groupe électrogène).

Activité 5 : « Organiser un atelier d'harmonisation et validation des outils de collecte et de rapportage SNIS-MED et du SIGL »

Plusieurs outils de collecte et rapportage du SNIS-MED et du SIGL sont utilisés dans le pays. De manière générale, chaque partenaire confectionne et utilise ses outils rendant ainsi difficile l'analyse et la compilation des données en rapports avec l'information de la gestion du médicament et remontée de celle-ci dans la filière sanitaire jusqu'au niveau national pour la prise de décision.

Avant d'organiser cet atelier, une revue documentaire de tous les outils utilisés par les partenaires sera réalisée, au cours de laquelle les outils de gestion des médicaments et de rapportage de l'information logistique en rapport avec les médicaments seront examinés. Ensuite, l'atelier proprement dit portera sur l'harmonisation et l'adoption des outils communs de rapportage des données SIGL.

Activité 6 : « Reproduire l'outil de collecte et de rapportage SNIS-MED »

Une fois ces outils validés, ils seront fournis aux formations sanitaires et aux équipes cadres des zones de santé. Au nombre de ces outils on compte le Rumer, les SIGL de la zone de santé pour le rapport, les différents fiches de stocks.

Activité 7 : « Développer l'application SIGL dans le logiciel DIHS 2 par l'assistance technique nationale et assurer l'accompagnement du logiciel dans les zones de santé »

Le FDSS est en train d'informatiser le système de gestion financière dans 12 coordinations et 6 antennes avec le logiciel TOMPRO.

Dans le cadre de la présente proposition, le FDSS travaillera avec le PNAME, la division SNIS, CAG et l'assistance technique nationale pour développer l'application SIGL dans le logiciel DHIS 2 afin d'intégrer un module de gestion de l'information médicamenteuse et logistique, pour en faire un ensemble cohérent. Etant donné que le DHIS 2 est le logiciel adopté par le Ministre de la Santé pour son système d'information sanitaire. Ce logiciel intégrera non seulement les informations programmatiques, épidémiologiques mais aussi de la gestion logistique et médicamenteuse.

Activité 8 : « Assistance technique internationale perlée (14 jours par année) pour la résolution des problèmes opérationnels dans la gestion de l'application SIGL du logiciel DIHS 2 et évaluation qualité »

La mise en place du système national de gestion de l'information médicamenteuse et logistique se fera avec l'accompagnement de l'assistance technique tant nationale qu'internationale dans sa conceptualisation, son accompagnement technique et son suivi.

Activité 9 : « Former les formateurs provinciaux sur logiciel DIHS 2 et son application SIGL développée »

Une fois l'application SIGL développée dans le logiciel DIHS 2 et le plan d'implémentation du SNIS-MED et SIGL finalisé et validé par le ministre ; les cadres de la DPS et des pharmaciens encadreurs sélectionnés seront formés dans l'utilisation du logiciel et le remplissage des outils de collecte de données et de rapportage. Ces cadres formés formeront à leur tours les responsables des dépôts pharmaceutiques des ZS (ou des HGR) à l'utilisation de ce logiciel. Ils encadreront au quotidien les zones de santé dans l'implantation du logiciel.

Activité 10 : « Former les 160 cadres des Zones de santé sur le logiciel DIHS 2 et son application SIGL »

Les cadres de la DPS et les pharmaciens encadreur formés comme formateurs vont assurer le renforcement des capacités des acteurs/cadres de la zone de santé notamment le pharmacien et l'administrateur gestionnaire ainsi que les infirmiers titulaires des centres de santé dans le remplissage des outils de collecte et de rapportage produits. En plus les responsables des dépôts pharmaceutiques des ZS (ou des HGR) seront formés au logiciel de gestion des médicaments pour sa mise en œuvre.

Activité 11 : « Encadrer et suivre les acteurs provinciaux et cadres de zone de santé dans la mise en œuvre du système »

Au niveau de chaque Zone de Santé : les pharmaciens encadreurs, chargés d'encadrer les gestionnaires des pharmacies et dépôts pharmaceutiques des Zones de Santé et des Hôpitaux Généraux de Référence, collecteront des données à partir des rapports de réunions mensuelles de coordination des ZS ; ils contrôleront la tenue des outils (y compris le logiciel) de gestion médicamenteuse et logistique, valideront les données (calculs des besoins et tenue des informations), et exporteront la base de données pour consolidation. Les données validées sont transmises mensuellement au niveau provincial.

Le PNAME effectuera des descentes de supervision dans les provinces pour le suivi et l'encadrement des acteurs provinciaux.

Activité 12 : « Doter les 40 zones de santé et les commissions provinciales en outils informatiques »

La dotation d'un kit informatique par zone de santé et par pharmacien encadreur, comprend un lap top, une imprimante, un routeur, un antivirus et flash disc.

Pour ce qui est de la coordination, il y a cinq kits informatiques prévus pour le personnel du siège (le coordonnateur du projet, le chargé de suivi et évaluation, le comptable, le secrétaire et le data manager).



## **2. ORGANISATION FINANCIERE ET RESUME DE PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1. Préparation des états financiers**

Les comptes du projet sont tenus en application des règles de la comptabilité des encaissements et des décaissements de trésorerie (appelée « comptabilité de trésorerie »). Ainsi les recettes sont comptabilisées lorsqu'elles sont effectivement encaissées et les dépenses lorsqu'elles sont effectivement décaissées. Aucune provision n'est constatée en fin d'année.

### **2.2. Tenue de livres comptables et taux de change**

La tenue des livres comptables est effectuée en Dollars américains et les états financiers sont présentés en Euros. La conversion du Dollar américain à l'Euro se fait au taux de change en vigueur à la date de réception des avances (Taux EUR/USD = 1,34991 et 1,07500 respectivement pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> versement).

La comptabilité est tenue de façon centralisée à Kinshasa.

## **3. FINANCEMENT DU PROJET**

### **3.1. Financement de l'Expertise France**

La convention de subvention entre l'Expertise France International (FEI) et le Fonds de Développement des services de santé (FDSS) a été conclue le 31 janvier 2014. Selon cette entente, la FEI met à la disposition du FDSS une subvention d'un montant maximum de Euro 817.266 équivalant à 100% du coût total estimé du projet.

Les financements du projet sont logés en compte spécial ouvert auprès de la BCDC, libellé en Dollar américains sous le numéro 101-1120386-34.

### **3.2. Modalités de paiement**

#### **3.2.1 Les Préfinancements**

Les préfinancements ne pourront pas excéder 90% du budget du projet. Le total des montants de la subvention versés par l'Expertise France et reçus par le Projet au 03 février 2016, s'élèvent à l'équivalent d'Euro 735.540, soit 90% du budget. Cette somme est détaillée comme ci-après :

	<u>EURO</u>
• 1 <sup>er</sup> versement, le 04 mars 2014	595 192
• 2 <sup>ème</sup> versement, le 29 avril 2015	<u>140 348</u>
Total	<u>735 540</u>

### 3.2.2 Le Solde

Le paiement du solde est effectué suivant les conditions ci-après :

- L'approbation par FEI des rapports narratif et financier finaux répondant aux conditions exposées à l'Article 5 de la présente convention, accompagné d'une attestation des éventuels intérêts perçus, et que le Bénéficiaire s'engage à soumettre à FEI dans un délai maximum de 60 jours suivant la fin des activités ;
- La réalisation d'un audit de vérification des dépenses, effectué par un auditeur indépendant contractualisé par FEI, et ;
- La présentation d'une demande de versement final signée.

## 4. **Ressources humaines (salaires) & frais de coordination**

### 4.1. Salaires

	<u>EURO</u>
1. Chef de Projet (contribution:6000X20%)	28 695
2. Coordonnateur du Projet	43 038
3. Responsable du Suivi & Evaluation du projet	30 552
4. Comptable du projet	28 695
5. Responsable de l'assurance qualité (temps partiel)	23 893
6. Secrétaire	<u>9 565</u>
	<u>164 438</u>

### 4.2. Frais de coordination

	<u>EURO</u>
1. Consommables-Fournitures de bureau	16 797
2. Matériel informatique pour personnel de coordination (5) et Pharmaciens encadreur (5)	10 971
3. Contributions aux autres services (tél/fax, électricité/chauffage, maintenance)	<u>16 990</u>
	<u>44 758</u>

## 5. **ACTIVITE 2 : Organiser l'atelier non-résidentiel de SNIS MED et SGIL dans les 4 provinces ciblées pour vulgariser les stratégies orientations prises au cours de l'atelier national et leurs modalités d'application**

	<u>EURO</u>
1. Location salle	793
2. Reproductions des outils et fournitures (kits/participants)	479
3. Pause repas	1 948
4. Pause-café	646
5. Remboursement de transport des participants	613
6. Transport facilitateurs de Kinshasa vers les provinces en aller et retour (2 venant de Kinshasa pour chaque province, au total 8 facilitateurs)	4 245
7. Per-diem de facilitateurs en provinces	4 163
8. Collation personnel d'appoint	<u>193</u>
Total activité 2	<u>13 080</u>

**6. ACTIVITE 3 : Appuyer le fonctionnement des 4 Groupes de travail provinciaux SNIS MED et SGIL**

	<u>EURO</u>
1. Appuyer les réunions de 4 Groupe de travail provinciaux SNIS-MED et SGIL (transport, pause-café, reproduction des documents et fournitures de bureaux)	5 760
2. Assurer la connexion internet pour les échanges des données	<u>6 900</u>
Total activité 3	<u>12 660</u>

**7. ACTIVITE 4 : Appuyer les activités de suivi du PNAME dans le cadre de SNIS MED**

	<u>EURO</u>
1. Fonctionnement mensuel du PNAME et DSNIS	9 600
2. Appuyer les réunions trimestrielles de la sous-commission médicaments (pour la coordination et suivi): transport, pause-café, reproduction des documents et fournitures de bureaux	4 000
3. Organiser les revues annuelles : transport	4 400
4. Organiser les revues annuelles: per-diem	5 600
5. Appuyer des réunions d'échanges d'expérience (DSNIS, FDSS, PNAM) : tickets 3 personnes	5 655
6. Appuyer des réunions d'échanges d'expérience (DSNIS, FDSS, PNAM): per-diem trois personnes	5 670
7. Appuyer la saisie des données dans les zones de santé (prime aux opérateurs de saisie)	26 925
8. Assurer la connexion internet dans les 40 ZS	<u>28 078</u>
Total activité 4	<u>89 928</u>

**8. ACTIVITE 6 : Reproduire l'outil de collecte et de rapportage SNIS-MED**

Les dépenses relatives à l'activité 6 de l'ordre de Euro 17.526 se rapportent à la reproduction de l'outil de collecte et de rapportage (fiche de stock, impression autocollant, etc.) fournis aux formations sanitaires et aux équipes cadre des zones.

**9. ACTIVITE 7 : Développer l'application SIGL dans le logiciel DIHS 2 par l'assistance technique nationale et assurer l'accompagnement du logiciel dans les zones de santé**

	<u>EURO</u>
1. Développement de l'application SIGL dans le logiciel DIHS 2 (Honoraires)	4 000
2. Prétest (Honoraires)	2 000
3. Formation et accompagnement du logiciel DIHS 2 dans les provinces et au PNAM	11 838
4. Transport vers les provinces pour formation puis accompagnement)	6 594
5. Assurer la maintenance du logiciel par un IT	<u>19 200</u>
Total activité 7	<u>43 632</u>

**10. ACTIVITE 8 : Assistance technique internationale perlée (14jours par année) pour la résolution des problèmes opérationnels dans la gestion de l'application SIGL du logiciel DIHS 2 et évaluation qualité**

	<u>EURO</u>
1. Per-diem du consultant international	1 185
2. Honoraires du consultant international (en raison de 14 jours de consultance par année pour un total de 28 jours)	33 847
3. Transport consultant (vols internationaux)	2 445
4. Renforcement des capacités de l'équipe du projet à OLSO: Vol international 5 personnes	1 888
5. Renforcement des capacités de l'équipe du projet à OLSO: Per diem 5 personnes	7 559
6. Frais honoraires facilitateurs Université OLSO	<u>2 715</u>
Total activité 8	<u>49 639</u>

**10. ACTIVITE 9 : Former les formateurs provinciaux sur logiciel DIHS 2 et son application SIGL développée**

	<u>EURO</u>
1. Location salle	756
2. Transport des participants de province vers Kinshasa (en raison de 4 participants par province)	7 678
3. Pause repas	1 980
4. Pause-café	978
5. Collation personnel d'appoint	89
6. Fournitures et supports de formation	972
7. Per-diem participants venus des provinces	<u>11 401</u>
Total activité 9	<u>23 854</u>

**11. Activité 10 : Former les 160 cadres des Zones de santé sur le logiciel DIHS 2 et son application SIGL**

	<u>EURO</u>
1. Per-diem participants (frais d'hébergement)	30 135
2. Petit Déjeuner	4 897
3. Déjeuner	12 479
4. Location salle	2 304
5. Collation personnel d'appoint	949
6. Transport participants ZS vers le chef-lieu de la province	10 764
7. Honoraires facilitateurs provinciaux (pour 8 sessions de formations de 20 participants)	4 675
8. Fournitures, matériels didactiques et supports de formation	<u>1 859</u>
Total activité 10	<u>68 062</u>

**12. ACTIVITE 11 : Encadrer et suivre les acteurs provinciaux et cadres de zone de santé dans la mise en œuvre du système**

	<u>EURO</u>
1. Visites mensuelles des formations sanitaires des zones de santé par les pharmaciens encadreurs (per-diem)	36 000
2. Achats de 5 motos (en raison d'une moto par encadreur)	21 945
3. Achat carburant et lubrifiant pour le déplacement de la Moto par mois	2 578
4. Entretien de la moto (trimestriellement)	3 404
5. Per-diem des missions de supervision et suivi des provinces par le PNAME et DSNIS (une mission de 7 jours par province par trimestre fait par un expert: 1 personne x 6 trimestres X 4 provinces, au total 24 missions pour 168 jours)	16 782
6. Transports des superviseurs PNAME et DSNIS vers les provinces (aller et retour)	8 038
7. Assurer le suivi rapproché des zones de santé par les Pharmaciens encadreurs des CDRs (5)	<u>84 000</u>
Total activité 11	<u>172 747</u>

**13. ACTIVITE 12 : Doter les 40 zones de santé et les commissions provinciales en outils informatique**

Les dépenses relatives à l'activité 12 de l'ordre de Euro 37.334 se rapportent à l'acquisition des laps tops (50 pièces : pour les 40 Zones de Santé, 5 encadreurs pharmaciens et 5 membres de siège), des imprimantes (6 pièces : pour les 5 encadreurs pharmaciens et le siège) et des Routeurs de poche (46 pièces : pour les 40 Zones de Santé, 5 encadreurs pharmaciens et 1 pour le siège).

**14. IMPREVUS**

Cette rubrique de l'ordre de Euro 10.046 comprend essentiellement des frais bancaires de l'année 2014 et des frais payés aux participants pour la revue annuelle.

**15. FRAIS ADMINISTRATIFS**

Les frais administratifs dus à FDSS représentent 6,5% contractuel de dépenses des opérations du projet.

**16. SOLDE DE TRESORERIE**

Le solde de trésorerie du Projet de l'ordre d'Euro 78.483 est détaillé comme suit :

	<u>EURO</u>
Disponible en compte spécial BCDC (Usd 340)	270
Préfinancements faits par FDSS	(81 726)
Surplus de dépenses du rapport financier comparé à la liste détaillée (Grand-livre)	(6 071)
Ecart de conversion Euro/Usd	<u>9 044</u>
	<u>(78 483)</u>

\* \* \* \*

**ANNEXES**

**Annexe – 1 :**

**« Analyse du solde de trésorerie au 3 février 2016 (Ecart de conversion) »**

		<b>a</b>	<b>b</b>	<b>c = (a - b)</b>		<b>d</b>	<b>e = (d - c)</b>
<b>#</b>	<b>Description</b>	<b>Rapport Financier (initial)</b>	<b>Ajustement</b>	<b>Rapport Financier (révisé)</b>		<b>Budget approuvé</b>	<b>Solde budget</b>
		Euro	Euro	Euro		Euro	Euro
<b>1</b>	<b>Ressources</b>	<b>735 540</b>	<b>0</b>	<b>735 540</b>		<b>817 266</b>	<b>81 726</b>
<b>2</b>	<b>Dépenses</b>						
	a) Opérations	764 341	6 071	758 270		767 386	9 116
	b) Frais administratifs	49 682	0	49 682		49 880	198
	<b>Total / dépenses</b>	<b>814 023</b>	<b>6 071</b>	<b>807 952</b>		<b>817 266</b>	<b>9 314</b>
<b>3</b>	<b>Solde de trésorerie</b>	<b>-78 483</b>	<b>-6 071</b>	<b>-72 412</b>		<b>0</b>	<b>72 412</b>
	<b>Justification / Solde de trésorerie</b>						
	1) Disponible en compte spécial (Usd 339,68), au taux moyen 1,25221			270			
	<b>2) Préfinancement FDSS</b>						
	2.a) Espèces (Usd 71.253)		56 902				
	2.b) Frais administratifs (en Euro)		24 824				
	Total préfinancement FDSS			-81 726			
	Total préfinancement FDSS + Disponible en compte spécial			-81 456			
	Ecart de conversion Euro / USD			9 044	100%		
	Total Justifié			-72 412			
	<b>Explication sur l'écart de conversion Euro / USD</b>						
	1) Préfinancement FDSS en espèces (Usd 71.253) au taux moyen (1,25221)		56 902				
	2) Préfinancement FDSS en espèces (Usd 71.253) au taux / jour (1,09)		65 265				
				8 363	92%		
	Autre différence sur les dépenses opérationnelles			681	8%		
				9 044			

Le calcul de la sous-estimation de dépenses préfinancées par FDSS de l'ordre d'Euro 8.363, est détaillé à l'annexe – 2 ci – après.

#	<b>Source de financement</b>	<b>a</b> <b>Coût</b> <b>Opérationnel</b> Euro	<b>b</b> <b>Frais</b> <b>administratifs</b> Euro	<b>c = (a + b)</b> <b>Total</b> Euro			
	<b>Budget</b>						
	1) FEI	710 484	25 056	735 540			
	2) FDSS	<u>56 902</u>	<u>24 824</u>	<u>81 726</u>			
	Total budget	<b>767 386</b>	<b>49 880</b>	<b>817 266</b>			
	<b>Réalisation</b>						
	1) FEI	707 439	25 189	732 628			
	2) FDSS	<u>56 902</u>	<u>24 493</u>	<u>81 395</u>			
	Total réalisation	<b>764 341</b>	<b>49 682</b>	<b>814 023</b>			
	<b>Ecart (solde)</b>						
	1) FEI	3 045	-133	2 912			
	2) FDSS	<u>0</u>	<u>331</u>	<u>331</u>			
	Total réalisation	3 045	198	3 243			
	<b>Surplus Dépenses RF vs G/L</b>	<b>6 071</b>	<b>0</b>	<b>6 071</b>			
		9 116	198	9 314			
	<b>Disponible en compte spécial (BCDC) au 3 février</b>	<b>-270</b>	<b>0</b>	<b>-270</b>			
	Ecart de conversion Euro / Usd	8 846	198	9 044			
	<b>Ecart de conversion sur financement FDSS</b>	<b>-8 363</b>	<b>0</b>	<b>-8 363</b>			
	Autre écart (FEI)	<u>483</u>	<u>198</u>	<u>681</u>			

**Annexe – 2 :**

**« Note explicative de FDSS sur l'écart entre le Rapport financier et le Grand – livre »**



## NOTE EXPLICATIVE SUR L'ECART ENTRE LE RAPPORT FINANCIER ET LE GRAND LIVRE

Conformément à la convention de financement entre FDSS et Expertise France, à la fin du projet de « Mise en place d'un système fonctionnel de gestion de l'information médicamenteuse et logistique en RDC », un audit externe était prévu.

C'est dans ce cadre qu'une réunion de restitution a été organisée, le quatorzième jour du mois de juillet deux milles seize, dans les installations de l'auditeur PWC.

Le rapport préfinal de l'audit fait état d'un écart de 3 243 euros entre le rapport financier (817 266 euros) et le grand livre (814 023 euros).

En outre, un doublon a été constaté sur la ligne frais bancaires de l'ordre (6 071 euros), ce qui réduit le total grand livre à (807 952 euros). Le solde à la banque étant de 270 euros, il se dégage **un déficit de trésorerie de 9044 euros**.

Ce déficit est en grande partie lié essentiellement au taux de change entre euros/USD. Il a été identifié par l'audit car masqué par le doublon des frais bancaires. En date du 17 mars 2014, nous avons encaissé, 595191 euros au taux de 1,34991, ce qui donne 8031455 dollars américains. En date du 02 Avril 2015, nous avons reçu un deuxième encaissement de l'ordre 140348 euros au taux de 1,075 soit 150874 dollars américains.

Le solde du premier encaissement à la date du 02 Avril 2015 était de 343621 dollars américains. Au vu de chute du taux de change, un taux moyen a été appliqué, ce qui donne un équilibre entre le gain et la perte lié au taux de change comme l'indique le tableau I ci-dessous.

**Tableau I. Influence du taux de change sur le Solde au 02 Avril 2015 et 2<sup>ème</sup> Encaissement**

Description	Montant en \$	Taux à la Bq	Montant en €
Solde du 1er Encaissement au 02/04/2015	343 621,17	1,34991	254 551,17 €
		Taux à la dépense	
Solde du 1er Encaissement au 02/04/2015	343 621,17	1,25221	274 411,78 €
<b>Gain de change</b>			<b>19 860,61 €</b>
	Montant en €	Taux à la Bq	Montant en \$
2 ième Encaissement au 02/04/2015	140 348,00 €	1,075	150 874,10
		Taux à la dépense	
2 ième Encaissement au 02/04/2015	120 486,26 €	1,25221	150 874,10
<b>Perte de change</b>	<b>-19 861,74 €</b>		
<b>Equilibre perte gain</b>	<b>-1,13</b>		

Pour les 10% que FDSS devait préfinancer, dont 24492,58 € sont considérés comme n'ayant pas subi l'influence du taux de change, par contre les 71.253,32\$ préfinancés ont subi une influence importante lié à la chute du taux. Etant donné la chute en € on devait avoir plus d'euros pour la couvrir. Ceci explique la perte de plus ou moins 8363,10€. Les détails dans les tableaux II et III.

Tableau II. Bouclage de trésorerie

N°	Description	MONTANT
1	Budget global du projet.	817 266,33 €
2	Réalisations globales du projet	814 023,00 €
<b>3</b>	<b>Ecart avant audit entre Budget et Réalisations</b>	<b>3 243,33 €</b>
4	Doublon constaté sur la ligne frais bancaires	6 071,00 €
<b>5</b>	<b>Ecart après audit entre Budget et Réalisations</b>	<b>9 314,33 €</b>
4	Disponible en trésorerie	270,00 €
<b>5</b>	<b>Solde à justifier (perte de change)</b>	<b>9 044,33 €</b>

Le tableau II détaille en particulier l'écart réajusté par l'Auditeur après avoir corrigé le doublon constaté sur la ligne frais bancaires dans le rapport financier. Cependant, le montant de 9.044,33€ devrait être justifié. Le tableau III ci-dessous nous en donne l'explication.

Tableau III. Influence du taux de change sur les préfinancements FDSS

Mois	Vérification Auditeur			Rapport financier FDSS			Ecart
	Montant	Tx BQ	Montant	Montant	Tx X	Montant	
janv-16	45 000,00 \$	1,0926	41 186,16 €	45 000,00 \$	1,2522	35 936,46 €	5 249,70 €
févr-16	26 253,32 \$	1,0903	24 078,99 €	26 253,32 \$	1,2522	20 965,59 €	3 113,40 €
<b>Total</b>	<b>71 253,32 \$</b>		<b>65 265,15 €</b>	<b>71 253,32 \$</b>		<b>56 902,05 €</b>	<b>8 363,10 €</b>
<b>Ecart opérationnel</b>							<b>681,24 €</b>

Le tableau III, nous explique que cette perte de change constatée à la clôture du projet est générée par la créance de l'EF au FDSS. Le préfinancement a été fait en dollars américains (71.253,32\$) au taux moyen de 1.2522 c'est qui donne 56.902,05€ alors qu'il devrait être fait au taux du jour de la banque (Janvier 2016, taux = 1.0926 (41.186,16€) et février 2016, taux = : 1.0903 (24.078,99€) qui donne 65.265,15€. Soit une perte financière de 8.363,10 €.

Donc, cet écart constaté à la fin du projet sur les disponibilités en devises est une perte de change liée au préfinancement du FDSS.

Fait à Kinshasa, le 20 juillet 2016

Préparé par :

Louison TSHOKI

Comptable du projet INIT 5%

Approuvé par :

Modeste NGONGO

Coordonnateur du projet INIT 5%

CC : -Directeur du FDSS  
- Responsable financier du FDSS